



Les collaborateurs du Service de l'enfance et de la jeunesse suspendent leur grève pour négocier

Un début de dialogue avec l'Etat



Les grévistes du Service de l'enfance et de la jeunesse n'ont pas convaincu les députés. Aldo Ellena

« MAGALIE GOUMAZ

Social » Les collaborateurs du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ont décidé mercredi après-midi de suspendre leur grève après une rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat. «Nous voulons donner une chance à la négociation», déclare Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional du Syndicat des services publics (SSP) qui appuie le personnel.

En grève depuis lundi, quelque 38 employés du SEJ demandent une augmentation des postes de travail pour répondre aux besoins et la fixation de quotas de dossiers par intervenant. Ils se basent sur un accord conclu entre le Syndicat des services publics (SSP) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) devant l'Organe de conciliation et d'arbitrage (OCA) pour justifier leur démarche.

liation et d'arbitrage (OCA) pour justifier leur démarche.

«Le Conseil d'Etat est ouvert à la discussion»

Didier Castella

Mardi, le Grand Conseil, qui débattait du budget 2024 de l'Etat de Fribourg, est resté sourd à leur revendication. Tout comme le Conseil d'Etat, il n'a pas souhaité aller au-delà de huit postes supplémentaires alors que selon le SSP, il en faudrait une trentaine en tout pour respecter les normes édictées pour la branche.

Rien de concret

La rencontre avec les conseillers d'Etat Philippe Demierre et Didier Castella a permis de renouer le dialogue. «Je suis très satisfait de cette issue. La rencontre s'est déroulée dans un climat constructif. Le Conseil d'Etat est ouvert à la discussion et mettra ce point à son ordre du jour la semaine prochaine», déclare Didier Castella, président du Gouvernement fribourgeois.

Il n'y a encore rien de concret, mais plusieurs jalons ont été posés hier après-midi: le Conseil d'Etat va d'abord analyser l'accord conclu devant l'OCA. Puis, une première séance de négociations entre les deux parties, prévue le 7 décembre, permettra de discuter des possibilités de mise en œuvre de l'accord. Dans l'attente d'une solution pérenne, les tâches des intervenants en pro-



tection de l'enfance seront prioritaires, d'entente avec la DSAS.

Gaétan Zurkinden reste cependant prudent. «Nous ne pouvons pas encore dire que nous sommes satisfaits, mais au moins on discute et il y a un échéancier», dit-il. Le personnel du SEJ se réunira à nouveau en assemblée le 11 décembre pour faire le point et décider, sur la base des résultats des négociations, s'il reprend la grève ou pas.

D'autres refus

Les débats devant le Grand Conseil ont mis en lumière le manque de moyens dans d'autres organes œuvrant auprès des jeunes. La surcharge de travail ne concerne pas uniquement le SEJ. C'est toute la chaîne qui est engorgée. Mercredi, au moment d'aborder le budget 2024 du pouvoir judiciaire, le socialiste Grégoire Kubski (Bulle) a déploré que le Conseil d'Etat n'accorde pas davantage de moyens au Tribunal des mi-

neurs. Le dernier rapport d'activité mentionne en effet une forte hausse des nouvelles affaires qui lui sont confiées. En 2022, il y en a eu 1850 (+13,3%) concernant 1189 mineurs (+9,7%).

La création d'une nouvelle cellule judiciaire complète, avec juge, greffier et secrétaire, ne figure cependant pas au budget 2024. Bertrand Morel (centre, Lentigny) a également exprimé sa déception. Il relève que le Tribunal des mineurs ne parvient plus à tenir toutes les séances en présence des mineurs concernés.

Aucun amendement n'a cependant été déposé pour corriger le budget du pouvoir judiciaire. «Nous avons vu le sort réservé à d'autres amendements, explique Grégoire Kubski. Nous sommes face à un mur et ça en devient humiliant. Nous allons maintenir la pression, mais on dirait qu'il faut un drame ou un scandale pour que ça bouge.» »